Canada Province de Québec M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 19 octobre 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 19 octobre à dix-huit heures trente (18h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;

M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;

M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;

 M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;

M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Signification de l'avis de convocation;
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

4. Administration générale :

- 4.1 Vente d'un terrain résidentiel (#31) secteur de la Baie-Moreau à M. Jean Côté et Mme Jacinthe Gravel;
- 4.2 Acquisition d'un camion de marque international CF-600 2007;

5. Cultures, loisirs:

- 5.1 Résolution Programme de soutien aux politiques familiales municipales Autorisation de signature de la convention d'aide financière 2020-2023;
- 6. Affaires nouvelles:
 - 6.1 Régie des matières résiduelles Programme de subvention de couches lavables;
- 7. Période de questions;
- 8. Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2020-236

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivants à l'item « Affaires nouvelles » :

6.1 Régie des matières résiduelles – Programme de subvention de couches lavables.

Adoptée

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#31) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. JEAN CÔTÉ ET MME JACINTHE GRAVEL

R. 2020-237

ATTENDU que Monsieur Jean Côté et Mme Jacinthe Gravel désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Jean Côté et Mme Jacinthe Gravel, un terrain au coût de $10\,000,00\,$ \$ taxes en sus, sur le lot $6\,312\,826\,$ (31) contenant une superficie de $3\,626,40\,$ m² au 2115, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

4.2 ACQUISITION D'UN CAMION DE MARQUE INTERNATIONAL CF-600 2007

R. 2020-238

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal fait l'acquisition à l'encan Guillaume Roy d'un camion de marque international (2007) CF-600 pour un montant de 15 375 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

5. CULTURES, LOISIRS

5.1 RÉSOLUTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023

R. 2020-239

ATTENDU

que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU

que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU

que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche;

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétairetrésorier à signer pour et au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S. tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021.

De confirmer que Madame la conseillère Lise Blackburn est l'élu responsable des questions familiales.

<u>Adoptée</u>

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES

R. 2020-240

CONSIDÉRANT

que la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean a instauré un Programme de couches lavables, dont les objectifs sont les suivants :

- Réduire l'enfouissement et en diminuer l'impact ;
- Appuyer les jeunes familles à l'effort environnemental ;
- Poser un geste aujourd'hui pour assurer le futur des générations de demain ;

CONSIDÉRANT

qu'en vertu de ce programme, ladite Régie rembourse 50% du montant versé par la municipalité participante, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 \$, pour chaque nouveau-né dont la famille fait une demande de remboursement pour l'acquisition d'un ensemble de couches lavables ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury;

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De confirmer l'adhésion de la municipalité de l'Ascension de N.-S. au Programme de couches lavables de la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean;

De verser une subvention de 100 \$ (dont 50\$ sont remboursés par ladite Régie), sur présentation de pièces justificatives et du formulaire dûment complété, pour chaque nouveau-né dont la famille fait une demande de remboursement pour l'acquisition d'un ensemble de couches lavables:

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2020-241

Maire

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

Adoptée

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance ordinaire à 18h50.

LOUIS OUELLET,	NORMAND DESGAGNÉ,

Directeur général et secrétaire-trésorier